

Comité Régional d'Escrime du Grand Est

☑ : Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE
 ☑ 03.83.18.87.40 - Fax : 03.83.18.87.41 - ☑ : administration@crege.fr

STAGE DE DETECTION M13/M15 (1ère, 2^{ème} année) Fleuret - Epée ET FORMATION ANIMATEURS Du 24 au 26 octobre 2024 A VERNY

Lieu:

ACADEMOS - 2 rue Plénière - 57420 VERNY

Hébergement et restauration :

L'hébergement et la restauration se feront sur le site ACADEMOS DE VERNY. Les draps et couvertures sont fournis. Ne pas oublier les serviettes de toilette.

Accueil:

Du jeudi 24 au samedi 26 octobre 2024 de 10H00 à 17H00

Intervenants:

Directrice: Auxane CHOLLEY - Tél: 06.10.52.60.06

Encadrement fleuret: Paul GRANDIDIER

Encadrement épée : Christian CHAPLEUR et Natanaël RIVIERE

Conditions de participation :

- Les tireurs M13/M15 s'inscrivant dans une démarche compétitive (zone et régionale).
- Les M17 1ère année souhaitant participer sont placés en liste d'attente et seront contactés ultérieurement selon les places disponibles.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée.

Dans le cas ou nous enregistrons moins de 10 inscriptions dans une arme à la date du 9 octobre, cette arme sera annulée.



Comité Régional d'Escrime du Grand Est

☑ : Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE
 ☑ 03.83.18.87.40 - Fax : 03.83.18.87.41 - ☑ : administration@crege.fr

Coût:

100.00 € par stagiaire à régler **par virement (RIB CREGE en PJ)**. Ce montant ne représente qu'une partie du coût réel du stage. La différence est prise en charge par le CREGE, tout comme les frais d'encadrement.

<u>Attention</u>: En cas de désistement tardif, même pour cause de maladie ou de blessure attestée par un certificat médical, les frais d'inscription ne pourront être remboursés que dans le cas où l'hébergement et la restauration ne nous sont pas facturés par le ou les prestataire(s).

Matériel:

- > Tenue d'Escrime complète
- ➤ 2 armes électriques (lames n°2 ou 5),2 fils de corps
- > Chaussures d'intérieur
- ➤ Corde à sauter
- > Tenue d'extérieur + chaussures d'extérieur
- ➤ Vêtement de pluie
- Nécessaire de toilette

Clôture des inscriptions :

Le 9 octobre 2024

Les stagiaires sont placés sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement durant la totalité de la durée du stage. Les stagiaires s'engagent à : Ne pas fumer, ne pas introduire et consommer d'alcool, rester dans l'enceinte du stage, respecter les horaires du coucher. En cas de défaillance d'un stagiaire à l'une de ces règles, l'équipe d'encadrement se réserve le droit de l'exclure sur le champ de façon définitive. Celui-ci devra alors s'acquitter de la totalité du stage.